



AVIS DE CONSULTATION N°: 31 / DO ALGER CENTRE/SDFS/DPM/2021

La Direction Opérationnelle d'Alger Centre lance une consultation, relatif au:

Aménagement de la Sous Direction Technique, Bloc B, Complexe Aissat Idir

Les entreprises qualifiées dans le domaine, et intéressées par le présent avis de consultation peuvent retirer le cahier des charges auprès de

*La Direction Opérationnelle d'Alger Centre
Complexe Aissat Idir 1^{er} Mai, Alger
Sous Direction Fonction Support
Département Achat et Logistique*

Les offres doivent être composées :

➤ **D'un dossier administratif:**

A insérer dans une enveloppe à part portant uniquement la mention

OPERATEUR ECONOMIQUE
« CONSULTATION N° 31 /DO ALGER CENTRE/SDFS/DPM/2021 »
« Aménagement de la Sous Direction Technique Bloc B, Complexe Aissat Idir»
DOSSIER ADMINISTRATIF

et doit comprendre ce qui suit :

- La déclaration de probité remplie, datée, visée et signée ;
- Délégation de pouvoir de signature remplie datée, visée et signée ;
- Copie du registre de commerce électronique ;
- Copie de la carte d'immatriculation fiscale ;
- Copie de l'extrait de rôle apuré ou avec échéancier de paiement daté de moins de 03 mois;
- Copie Mise à jour (CNAS, CASNOS, CACOBATH) en cours de validité ;
- Copie du Casier judiciaire ou casier judiciaire électronique moins de 03 mois (en cours de validité) ;

➤ **D'une offre Technique:**

A insérer dans une enveloppe à part portant uniquement la mention

OPERATEUR ECONOMIQUE
« CONSULTATION N° 31 /DO ALGER CENTRE/SDFS/DPM/2021 »
« Aménagement de la Sous Direction Technique Bloc B, Complexe Aissat Idir»
OFFRE TECHNIQUE

et doit comprendre ce qui suit :

- La déclaration à souscrire remplie, datée, visée et signée;
- Certificat de qualification et classification professionnelle valide
- Les attestations de bonne exécution pour les travaux d'aménagement ou de refecton
- Planning de réalisation des travaux
- Engagement Portant moyens materiel
- Engagement portant moyens humain
- Engagement portant délais d'exécution
- Attestation de visite du site
- Le présent cahier des charges paraphé sur chaque page, et la dernière page sera cacheté et signé précédé par la mention « lu et accepté » que le soumissionnaire doit retranscrire.

➤ ***D'une offre Financière:***

A insérer dans une enveloppe à part portant uniquement la mention

OPERATEUR ECONOMIQUE
« CONSULTATION N° 31 /DO ALGER CENTRE/SDFS/DPM/2021 »
« Aménagement de la Sous Direction Technique Bloc B, Complexe Aissat Idir»
OFFRE FINANCIERE

et doit comprendre ce qui suit :

- La lettre de soumission remplie, datées, visée et signée ;
- Le bordereau des prix unitaires en hors taxes en chiffre et en lettre;
- Le détail quantitatif - estimatif en hors taxes et en toutes taxes comprises ;

NB : l'opérateur économique représente la dénomination du soumissionnaire

Le dossier administratif, offre technique et l'offre financière seront insérées dans une enveloppe extérieure fermé, et anonyme, et ne doit comporter que la mention :

«A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET D'EVALUATION DES OFFRES »
« CONSULTATION N° 31 /DO ALGER CENTRE/SDFS/DPM/2021 »
« Aménagement de la Sous Direction Technique Bloc B, Complexe Aissat Idir»

Le délai de préparation des offres est fixé à Quinze (15) jours calendaires, à compter de la première parution du présent avis de consultation sur le site WEB d'Algérie Télécom.

La date de dépôt des offres est fixé au dernier jour du délai de préparation de 08H00 à 14h00 et devront être déposées à l'adresse suivante :

La Direction Opérationnelle d'Alger Centre Complexe Aissat Idir 1^{er} Mai, Alger
Sous Direction Fonction Support
Département Achat et Logistique

L'ouverture des plis se fera en séance plénière en présence des soumissionnaires au dernier jour du délai de préparation à 14h00 à la salle de réunion de la Direction Opérationnelle d'Alger Centre.

Si le jour de dépôt des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant

Les soumissionnaires resteront engagées par leurs offres pendant une durée de 180 jours, à compter de la date d'ouverture des plis.